



Chères Brenatoises, chers Brenatois,

Après un été bien compliqué, rythmé par des épisodes de canicule, une sécheresse intense qui perdure, nous arrivons tout doucement aux portes de l'hiver. Devant nous se dresse une inconnue, comment celui-ci va se passer pour nous tous. On entend parler de restriction d'électricité, de flambé des prix de l'énergie, rien de bien bon pour notre moral. Afin de répondre aux demandes gouvernementales en matière de sobriété énergétique, il a été décidé de réduire la période d'éclairage nocturne, de réduire un peu la température dans les bâtiments communaux, et de ne pas mettre en place les décorations lumineuses de Noël dans les rues... Afin de conserver tout de même un air de fête, le traditionnel sapin de Noël sur la place de l'église restera quant à lui illuminé.



Dernièrement, beaucoup d'événements de quartier m'ont obligé à intervenir, afin de remettre un peu d'ordre dans ceux-ci. Nous souhaitons tous, que notre village, auquel nous sommes tous attachés, vive dans la convivialité, le respect des uns et des autres et dans le dialogue. C'est là aussi un combat quotidien qu'il nous faut mener pour que le vivre ensemble soit une réalité. La crise sanitaire que nous avons vécue, et la crise économique que nous vivons actuellement, ont malheureusement tendance à dégrader l'ambiance paisible de notre village, et dans beaucoup de nos quartiers les querelles de voisinage se multiplient, les gens faisant de plus en plus preuve d'intolérance et de manque de respect vis-à-vis de leurs voisins. Ceci n'est pas acceptable ! En ces temps difficiles, les divisions et l'égoïsme n'ont pas leur place. Fraternité et solidarité doivent devenir notre crédo, si nous souhaitons continuer à vivre en paix dans notre chère commune. Mais je ne doute pas de vous et je sais que tous ensemble nous pourrions arriver à ramener du calme et de la sérénité dans notre belle commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne fin d'année, et prenez bien soin de vous.

Lionel Suty, Maire de Brenat

Conception et réalisation :

Marie-Laurence Foury, Jean-Noël Peyrot, Cathy Dabert, Lionel Suty, Claire Héry, Edwige Cussalgras.

Budget de la commune en 2022

Vue d'ensemble

Soumis chaque année au vote du Conseil Municipal, le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune. Il regroupe 2 grands postes, le fonctionnement et l'investissement avec pour chacun ses dépenses et ses recettes. Il sert de feuille de route sur toutes les actions communales qui sont mise en œuvre sur l'année 2022.



BUDGET 2022



FONCTIONNEMENT

443662,18 €

INVESTISSEMENTS

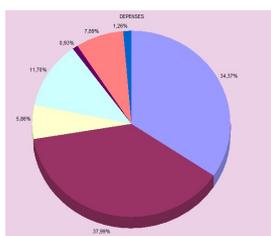
443258,36 €



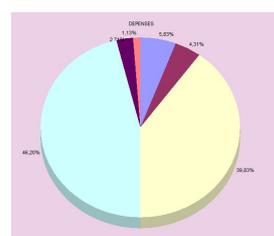
DEPENSES



DEPENSES



Dépenses de fonctionnement

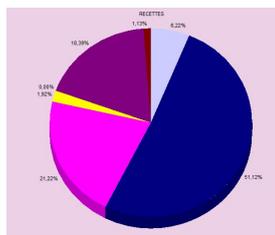


Dépenses d'investissement

Désignation	Montant	%
Charges de personnel et frais assimilés	168 526,00 €	37,99%
Charges à caractère général	152 502,23 €	34,37%
Autres charges de gestion courante	51 927,50 €	11,70%
Virement à la section d'investissement	35 000,00 €	7,89%
Atténuations de produits	26 000,00 €	5,86%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 580,00 €	1,26%
Charges financières	4 126,45 €	0,93%
TOTAL DEPENSES	443 662,18 €	100,00%

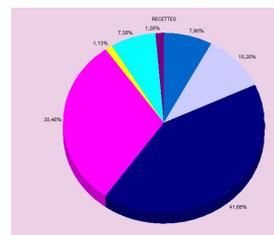
Désignation	Montant	%
Immobilisations en cours	204 782,53 €	46,20%
Immobilisations corporelles	176 545,00 €	39,83%
Emprunts et dettes assimilés	25 830,83 €	5,83%
Immobilisations incorporelles	19 100,00 €	4,31%
Autres immobilisations financières	12 000,00 €	2,71%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €	1,13%
TOTAL DEPENSES	443 258,36 €	100,00%

RECETTES



Recettes de fonctionnement

RECETTES



Recettes d'investissement

Désignation	Montant	%
Impôts et taxes	226 792,00 €	51,12%
Dotations, subventions et participations	94 163,00 €	21,22%
Excédent de fonctionnement reporté	81 604,48 €	18,39%
Produits des services, domaine et ventes diverses	27 600,00 €	6,22%
Autres produits de gestion courante	8 500,00 €	1,92%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €	1,13%
Produits financiers	2,70 €	0,00%
TOTAL RECETTES	443 662,18 €	100,00%

Désignation	Montant	%
Subventions d'investissement reçues	184 752,96 €	41,68%
Emprunts et dettes assimilés	135 000,00 €	30,46%
Dotations, fonds divers et réserves	45 202,57 €	10,20%
Virement de la section de fonctionnement	35 000,00 €	7,90%
Excédent d'investissement reporté	32 722,83 €	7,38%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 580,00 €	1,26%
Immobilisations corporelles	5 000,00 €	1,13%
TOTAL RECETTES	443 258,36 €	100,00%

Secteur rue de Durette

Les travaux rue de Durette ont pu être clôturés, après avoir effectué le contrôle des réseaux et les opérations de remise en état :

- nous avons mis sous pression les canalisations afin de détecter d'éventuelles fuites ;
- les tranchées ont subi des tests de compactage.

Une fois tous ces tests concluants, l'entreprise CYMARO a pu procéder à la réfection de chaussée en enrobé ainsi qu'à la mise en forme des accotements.

A l'occasion des travaux d'enrobé et aidés des agents municipaux, nous avons procédé à l'entretien des chaussées aux endroits que nous avons identifiés. Cela a permis d'éviter un endommagement prématuré et d'améliorer le confort des usagers. Afin d'entretenir notre voirie, et lors de prochains chantiers, nous pourrions continuer à réaliser nous-mêmes ce type d'action.



Réfection de chaussée impasse du Gueret.



Repose des pavés autobloquants et remis en état des terrains des particuliers par l'entreprise



Réseau séparé en double réseau posé entre R1 et R2 (passage sous le mur de la propriété privée).



Mise à la côte des tampons dans l'impasse terminée. La pose des acodraïns, les grilles transversales et grille avaloir est terminée. La mise en œuvre de déchet de carrière sur le chemin est réalisé.

Place de la Redonde



Pour achever la réfection de la place de La Redonde, une convention a été signée avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes au printemps 2022, afin de bénéficier d'un abribus neuf sur le nouvel emplacement que nous avons défini dans l'objectif d'améliorer la sécurité des enfants de notre commune.

La dalle a d'ores et déjà été coulée, l'abribus est installé !

Eaux pluviales

Nous avons constaté et sur signalement des usagers, qu'à chaque orage l'eau s'accumulait dans le virage de la passerelle sous le hameau de Plagne à Brenat.

Nous avons alors procédé en collaboration avec la DDT au débouchage et à la mise en place d'une grille avaloir ainsi qu'au curage du fossé environnant.

Autres aménagements

Ci-dessous, vous trouverez d'autres aménagements effectués dans la commune :

- La réfection des joints du sol du porche de l'église.
- La rénovation de la porte arrière de l'église avec la mise en place d'une grille de ventilation afin que l'édifice soit bien ventilé et moins humide.
- Amélioration du renforcement du plancher de l'escalier de la cave communale au fond du jardin de l'école.
- L'hydrocurage a été fait au niveau du réseau d'assainissement de l'impasse de la Fargette au pont de Brenat.
- Le curage d'un fossé à Gévillat ainsi que la remise en état provisoire de la voirie suite au coulage de boue du mois de juin (à compléter par des travaux en 2023)
- Réfection de la salle polyvalente
- Ainsi que d'autres petits travaux d'entretien courant.

Chantiers à venir

- Les chantiers à venir :
- Changement de la passerelle entre La Voissette et La Redonde.
- Rénovation du logement communal et création d'un local commercial.
- Diagnostic des réseaux d'assainissement (qui nous orientera pour les futurs chantiers)
- Aménagement d'entrée des bourgs à Champointu et Plagne.
- Réalisation d'un Skate parc à destination de notre jeune public
- Divers travaux de voirie

***En cas de problème ou de besoin n'hésitez pas à contacter
le secrétariat de mairie - Horaires d'ouverture au public : les mardis de 14h à 16h
Les vendredis de 10h à 17h30
par téléphone— 04.73.56.59.66 ou par mail—commune-brenat@orange.fr***

Recueil d'infos sur les ruissellements



Cartographie de l'aléa du ruissellement sur les communes d'Aulhat-Flat, Brenat, Orbeil, Saint-Babel, Saint-Yvoine et Sauvagnat-Sainte-Marthe

Contexte

En 2014, le territoire de l'ex-communauté de communes des Coteaux de l'Allier (Aulhat-Flat, Brenat, Orbeil, Saint-Babel et Saint-Yvoine) a connu des épisodes orageux violents qui ont provoqués des dégâts liés aux ruissellements et coulées de boue. Les élus, en partenariat avec les services de l'Etat, ont alors décidé de mener une première étude pour évaluer ce risque sur le territoire et envisager des mesures de prévention. A la demande de l'Etat, des prescriptions particulières ont alors été inscrites dans le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) approuvé en 2019.

En juin 2021, la commune de Sauvagnat-Sainte-Marthe a connu, à son tour, un épisode orageux très important qui a provoqué de nombreux dégâts dans la commune.

Objectifs

Afin de mieux connaître le risque de ruissellement sur ces six communes et de compléter l'étude réalisée entre 2016 et 2018, l'Agglo Pays d'Issoire mène une nouvelle analyse en partenariat avec le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement). Dans le cadre de cette mission, les agents du CEREMA vont mener de nombreuses visites de terrain et échanger avec les élus et les techniciens de l'Agglo et de l'Etat en charge de cette thématique.

Vous avez des informations sur le sujet, dites-le nous !

Si, vous aussi, vous avez des informations sur les épisodes de ruissellements et coulées de boue qui se sont déroulés ces dernières années (photos, marques de hauteur d'eau et/ou de coulée de boue, ...), **n'hésitez pas les transmettre à votre mairie et/ou au service Urbanisme-Planification de l'Agglo Pays d'Issoire** (documents avec la date de l'évènement et le lieu le plus précis possible).

Comment s'informer sur cette étude ?

Agglo Pays d'Issoire - Service Urbanisme Planification - 20 rue de la Liberté - BP 90162 - 63504 ISSOIRE Cedex
www.capissoire.fr - urbanisme@capissoire.fr
Tél. : 04 15 62 20 00



Santé dans ma commune

Action 1 : La protection des plus fragiles

Point COVID 19

La septième vague de COVID-19 a effectivement été présente durant cet été 2022. Notre vigilance fut centrée sur les plus fragiles, les personnes immuno-déprimées, les plus de 80 ans pour qu'ils bénéficient d'une date supplémentaire de rappel vaccinal.

Depuis le 7 avril, le rappel vaccinal a été ouvert au plus de 60 ans et notre équipe municipale a toujours facilité l'accès à la vaccination.

Point sur les personnes isolées

Face à la canicule de cet été et afin d'être en accord avec le plan municipal de sauvegarde, notre équipe municipale a suscité une attention particulière aux personnes fragiles en mettant en place une permanence téléphonique. Notre équipe a régulièrement appelé ces personnes, nous leur avons rendu visite et apporté des conseils bienveillants.

Afin que nous soyons tous mobilisés, notre équipe a réalisé une campagne d'affichage en rappelant les conseils pour prévenir les risques et les numéros d'urgence.



« Le nouveau coronavirus (Covid-19) est l'intrus qui est venu faire prendre conscience à l'humanité de sa fragilité. »

Dona Maurice Zannou, Sociologue, écrivain Bénin, Cotonou 1972

Action 2 : : la mutuelle de village



La mutuelle Précocia répond à la volonté des élus d'instaurer une politique sociale solidaire et responsable. L'accès aux soins pour tous est notre priorité et c'est pour cela que les permanences continuent afin de répondre à une offre mutualiste élargie à des tarifs préférentiels pour les habitants de Brenat.

Les prochaines permanences :

Mardi 29 novembre 2022 de 9h30 à 12h,

Jeudi 8 décembre à 14h à 16h30



Action 3 : : Papillons et araignées qui unissent santé, environnement et patrimoine

Exposition et ateliers scolaires autour des papillons



Globe réalisé par
F. Fournier

Le conseil municipal et les brenatois se sont mobilisés pour cet événement autour des papillons et des araignées.

C'est un honneur pour notre village que le président de l'association d'entomologique d'Auvergne, François Fournier habitant de Brenat ait pu faire découvrir sa passion lors d'une rencontre avec les élèves des écoles de Brenat, Aulhat, Flat et Orbeil. Sa pédagogie et son implication a donné des papillons plein les yeux à plus de 150 écoliers.

Merci à Claire, Maryse et Valentin pour leur aide dans la réalisation des ateliers proposés aux élèves.

L'exposition a été installée dans notre belle église en partenariat avec la paroisse Austreimoine du Pays d'Issoire.

Le père Bernard Rosnet nous a aidé à faire des liens spirituels sur les thèmes des papillons en nous donnant accès à des textes bibliques et théoriques afin de confectionner des panneaux cohérents. Le collectif de l'église s'est impliqué dans les permanences d'ouvertures de l'église afin que toute la population du territoire bénéficie de l'exposition.



Présentation de l'exposition aux
élèves de de Brenat



F. Fournier

Conférence sur les araignées



La conférence sur les araignées a été un réel succès. L'aranéologue Cyril Courtial a captivé plus de 60 personnes.



Conférence sur les araignées

Toute une randonnée !



La randonnée organisée sur nos chemins Brenatois a compté de nombreux inscrits. La présence du Conseil Municipal des Jeunes sur le parcours témoigne de la participation active de nos jeunes qui soutiennent régulièrement nos actions santé. Merci au Pays d'Art et d'Histoire du Pays d'Issoire pour leur partenariat et la diffusion de la communication ainsi que la présence de Myriam Bayol responsable du service « culture et patrimoine » à API. Intermarché et le boucher charcutier route de Perrier Sébastien Masse nous ont offert tous les ravitaillements. Merci également aux Editions Debaisieux ayant permis la vente du livre sur les papillons de M. Fournier et autres objets, dont 50% des bénéfices ont été offerts à l'association des soins palliatifs.

1309 € collectés en faveur des soins palliatifs !

Le choix de l'équipe municipale de réaliser ce projet en faveur de l'association des soins palliatifs témoigne de leur soutien aux hôpitaux de proximité où nous avons pu constater pendant la crise sanitaire l'importance de tels établissements sur notre territoire. La somme de 1309 € a été offerte à cette formidable équipe qui veille en permanence à améliorer les conditions de fin de vie des patients.

En proposant de telles actions en faveur de notre hôpital territorial, notre commune de Brenat a fait la fierté et la gratitude du président de l'Agglomération du Pays d'Issoire. La directrice de l'hôpital d'Issoire a remercié l'ensemble des bénévoles de notre commune qui ont contribué à cette lourde organisation, permettant de récupérer une très belle somme pour améliorer le quotidien des patients en soins palliatifs.



Action 4 : Don du sang à la salle des fêtes du Chauffour

La collecte « don du sang », réalisée le vendredi 1er juillet 2022, a reçu 47 dons. Le succès de cette journée revient à l'ensemble des bénévoles et nous les remercions chaleureusement et en particulier nos brenatois qui se mobilisent à chaque collecte. La qualité des collations a été soulignée par de nombreux donateurs ainsi que l'équipe de l'EFS. Nous sommes en haut de la liste des communes préférées des équipes de l'EFS !

Pour continuer cette belle aventure quelques soient les futurs mandats et afin de faciliter l'organisation, un collectif a créé une association spécifique pour notre commune.

Le maire d'Orbeil est informé que le don du sang ne se fera plus par l'intermédiaire de la commune mais de cette association. Il continuera à nous prêter gracieusement la salle des fêtes du Chauffour et nous le remercions !

Si vous êtes intéressé pour participer à cette nouvelle association, merci de contacter Cathy Dabert, adjointe Santé Action Sociale.

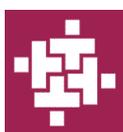


Les prochaines dates de collecte sont :

le vendredi 10 février de 16h à 19h et
le vendredi 18 août 2023 de 16h à 19h



Action 5 : Lutte contre les violences



« La non-violence est une arme puissante et juste, qui tranche sans blesser et ennoblit l'homme qui la manie. C'est une épée qui guérit. »

Martin Luther King, Homme politique, pasteur, religieux (1929-1968)



L'équipe municipale est activement impliquée dans la lutte contre toutes forme de violence. Nous continuons notre



campagne d'affichage dans la commune et nous travaillons sur un projet afin de protéger les victimes.

L'équipe municipale est présente pour vous accompagner et vous aider dans vos démarches santé.

Prenez bien soin de vous !
Cathy Dabert, adjointe

Le recensement va bientôt commencer !

À quoi sert le recensement ?

Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de la commune de Brenat.

Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, les équipements comme l'école, ...

Comment reconnaître notre agent recenseur ?

La plupart d'entre vous connaisse déjà notre agent, c'est notre employée municipale à l'école, **Christine Faugère**.

D'ici quelques semaines, Christine passera vous rendre visite. Elle disposera d'un document signé par le maire. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de ce document et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie.

La réponse aux questionnaires du recensement est obligatoire !

Les réponses aux questions sont confidentielles, toutes les statistiques produites étant anonymes.

*Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté plusieurs fois.
Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.*

Comment se passe le recensement à domicile ?

Christine se présentera chez vous pour vous remettre une notice :

=> **Pour répondre PAR INTERNET** : Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Christine vous remettra une notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion. Gardez-les précieusement.

=> **Pour répondre SUR FORMULAIRE PAPIER** : Si vous ne pouvez pas répondre par internet, Christine vous remettra : une feuille de logement qui comporte des questions sur les caractéristiques et le confort du logement ; autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer avec des questions sur l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, le niveau d'études, le lieu de résidence, l'activité professionnelle ; des notices explicatives disponibles. Elle conviendra avec vous d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Si vous le souhaitez, elle peut vous aider à les compléter. Vous pouvez aussi les renvoyer directement à la mairie ou à la Direction régionale de l'Insee.

À savoir : En cas d'absence du domicile, l'agent recenseur vous laisse un avis de passage dans votre boîte aux lettres. Vous n'avez reçu aucun document ? Contactez la commune : 04.73.71.55.76 commune-brenat@orange.fr



Commune de Brenat

Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	554	100,0	596	100,0	628	100,0
0 à 14 ans	90	16,2	96	16,1	106	16,8
15 à 29 ans	73	13,2	70	11,7	61	9,7
30 à 44 ans	124	22,4	138	23,2	121	19,3
45 à 59 ans	136	24,6	148	24,9	154	24,6
60 à 74 ans	89	16,0	103	17,3	131	20,9
75 ans ou plus	42	7,5	40	6,8	55	8,7

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population,
rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

PASSE ANTERIEUR du CANTON de SAUXILLANGES



Depuis cent ans, toutes les communes de France, rendent hommage aux héros de 1914 –1918 !

11 novembre 2021, Brenat n'oublie pas les 15 enfants de la commune morts à la guerre dont les noms sont inscrits sur le monument aux Morts.

C'est en 1920 que la construction du Monument aux Morts est initiée sous la houlette d'une association créée spécialement à cet effet : « Le comité d'érection du Monument aux Morts pour la Patrie de la commune de Brenat ».

Antoine Boughon est Maire de Brenat au moment de cette délibération d'août 1921 :

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée que M. le Président du comité d'érection du Monument aux Morts pour la Patrie de la commune de Brenat le prie de vouloir bien demander à M. le Ministre de l'Intérieur une subvention pour aider à élever un monument à la mémoire des 15 enfants de Brenat morts pour la France.

Les ressources dont dispose le comité s'élèvent à 5650F et se décomposent ainsi :

- 3150 F produit de la collecte faite dans la commune par une délégation d'anciens combattants.*
- 2500 F somme votée par le Conseil municipal lors de la session de mai dernier.*

Mais ce total étant insuffisant pour élever un monument digne de nos héros, Monsieur le Maire prie le Conseil d'examiner la situation et donner son avis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, reconnaît que les ressources énumérées sont insuffisantes et charge M. le Maire de vouloir bien demander à M. le Ministre de l'Intérieur une subvention en vue de construire le dit monument...

Bien qu'achevé depuis plusieurs années, le Monument aux Morts de Brenat ne sera inauguré officiellement que le 30 mars 1930. Le Conseil municipal affecte une somme de 1200 F destinée à couvrir les dépenses des festivités grandioses organisées à cette occasion.

Hier comme aujourd'hui , chaque année le 11 novembre, la population de Brenat a une pensée reconnaissante à ses enfants « Morts pour la France », mais aussi pour tous ceux qui ont traversé courageusement cette tragique période.

Morts au combat ou revenus : leurs faits d'armes et parcours militaires, photos, courriers aux familles, médailles et diplômes, leur vécu durant ces quatre années !

Retrouvez-les sur « Brenat et la Grande Guerre » 8ème numéro

La Présidente,
Paulette Champroux.

Contact, Solange Martinant
04 73 71 55 46

Brenat à table

Les Recettes de Cathy



Cramailotte : confiture de fleurs de pissenlit et vin de Laurier de la famille Lassagne

Avec l'arrivée du printemps, les pissenlits fleurissent nos campagnes. Et c'est cette fleur aux bienfaits et vertus pour la santé que Josiane nous offre une recette afin de confectionner une délicieuse cramailotte, cette confiture de grand-mère à base de fleurs de pissenlits.

Nous avons partagé un moment convivial en plein air et au soleil pour faire la cueillette entre 12 heures et 13 heures lorsque les fleurs sont les plus épanouies. Josiane fidèle de la nature m'a emmené dans une zone éloignée des champs et des bords de route, pour récolter des pissenlits avec le moins de traitements possibles en provenance de leur environnement.

Pendant notre cueillette Josiane me fait part de son amour pour la simplicité que nous donne la nature et de notre belle campagne Brenatoise.

« J'arriverais à me nourrir avec ce que me donne la nature : champignons, asperges sauvages, châtaignes, mûres, gratte cul, framboises sauvages, violettes ... »

Madame Lassagne est née à Brenat, elle est l'aînée d'une fratrie de quatre filles. Elle demeure dans la maison de son enfance avec comme voisine sa sœur. Pour Josiane les valeurs de la famille sont primordiales. Elle est d'une grande simplicité, authentique, cultivée et surtout une femme très courageuse. Toujours en action, le travail a toujours été au cœur de sa vie. Elle a rencontré son « Paulo » au bal à Sauxillanges.

« Cela fait 50 ans que nous nous sommes rencontrés et nous allons fêter comme il se doit nos 45 ans de mariage » dixit Josiane.

De cette union deux filles sont nées et ils ont la joie de profiter régulièrement de leurs petits-enfants. Une de leurs filles est une de nos Brenatoise et une autre habite dans un village voisin. La famille reste unie malgré les difficultés de la vie. Leurs petits-enfants viennent en vélo et dévorent les bons gâteaux et les bonnes confitures de mamie Josiane. D'ailleurs, j'ai pu en profiter, crêpes et confitures m'attendaient. Et Paulo voulait accompagner cette dégustation par son vin de laurier. Ce moment convivial fut un instant de partage et d'échange. J'ai réalisé la recette avec Josiane tout en écoutant les anecdotes de Brenat.



Les vendanges furent notre sujet préféré. Petite fille de vigneron amateur, ce couple m'a fait revivre mon enfance dans nos belles vignes auvergnate. J'ai demandé à découvrir la cuve où était foulé le raisin des vignes de Brenat. Paulo était rempli d'émotion en me racontant les bons moments de vigneron avec Gaston Homette, Jean Coste (dit Jeantou), Mr Chezal (leur oncle) et Dédé Vetier.

« Nous buvions le vin doux aux tassoux et les femmes nous préparaient de bons casse-croûtes. Cela nous donnait des forces, et les hottes l'après-midi étaient moins lourdes. »

Brenat village vigneron, nous offre toujours le goût viticole sur nos tables car les Brenatois même si les vignes se sont transformées en champ agricole, ils ont toujours une affection particulière pour le vin et un respect pour les anciens.

Josiane et Paul cultivent des arbres fruitiers et jardinent énormément. Ils font plusieurs marchés comme le samedi matin au marché de Issoire. Josiane a succédé à sa maman qui était maraîchère.

Ce couple est très impliqué dans la vie associative de Brenat. Ils sont à la tête de « bien vivre à Brenat ». Ils ont toujours de bonnes idées et offrent à nos habitants différents moments de partages.

J'en profite pour les féliciter et remercier tous les bénévoles de toutes les associations qui font vivre notre commune par leurs temps, leurs idées...

Gardons cet esprit de rencontres, d'instant de convivialité ce qui fait l'identité de notre village. Après plusieurs heures d'échanges sympathiques il a fallu se séparer et je suis partie avec une envie de revoir rapidement ce couple accueillant. Je vous donne rendez-vous bientôt pour d'autres recettes.

Recette du vin de laurier

90 feuilles de laurier
5 litres de vin rouge
1 litre d'eau de vie
1 kg de sucre
1 citron
2-3 cuillères à soupe de miel

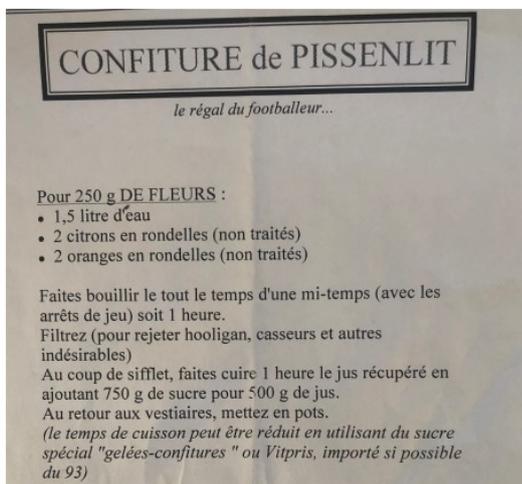
Laisser macérer 3 jours
puis filtrer



Merci à Valentin Dabert 16 ans pour son dessin

« Un homme peut prouver à sa femme qu'il l'aime en lui offrant une douzaine de roses. Son petit fils peut faire la même chose, avec une poignée de pissenlits.

D.Propico (philosophe)



FLASH SANTÉ :

On recommande le pissenlit dans les traitements contre l'eczéma le psoriasis et d'autres manifestations cutanées.

« Puissant ionique et nettoyeur » du foie et du sang.

Le jus de pissenlit est parfois recommandé en cure pour booster l'organisme à raison de plusieurs tasses par jour pendant une semaine.

Le pissenlit ou « dent de lion cru » est riche en vitamines A, en vitamines B6 B9 et en vitamine C ce qui est en fait un légume qui renforce le système immunitaire, aide de notre organisme à lutter contre les bactéries et les toxines qui pourrait réduire certains cancers, les maladies cardio-vasculaires, renforce la peau, les tissus, et les os.



Il a des vertus contre les rhumatismes, l'arthrite et l'arthrose.

Prenez bien soin de vous.

Cathy Dabert, Adjointe Santé Action Sociale

OUF !!! Nous avons pu reprendre nos activités ; impatients de vous retrouver !



Jeudi 27 mai

a eu lieu le repas paella.
Le soleil était au rendez-vous et Alain Chanone a animé cette belle journée.



Dimanche 7 août

le traditionnel concours de pétanque a connu un vif succès



Brenat en fête les 27 et 28 août

des jeux pour petits et grands vous ont été proposés samedi après-midi et nous avons pu échanger avec vous sur nos diverses activités

Une course à l'œuf très disputée

la journée brocante du dimanche a amené de nombreux visiteurs et les exposants ont pu donner une seconde vie à des objets dont ils n'avaient plus l'utilité

L'organisation de ces différentes animations nécessitent des moyens humains.

Si vous disposez d'un peu de temps nous serons heureux de vous accueillir au sein de notre association ; n'hésitez pas à nous contacter !

contact :
bienvivrebrenat@gmail.com





C'est reparti pour le FC2SBB !

Après une saison 2021/2022 (un peu difficile suite à la pandémie) où il a fallu « relancer la mécanique » pour insuffler l'envie et la motivation à tous les membres du club, la saison 2022/2023 semble partir sur de meilleures bases.

En effet, au moment de la rédaction de cet article, les effectifs devraient être au rendez-vous mais toutes les licences ne sont pas encore enregistrées par la ligue

Ainsi, au niveau des seniors, nous n'avons presque pas eu de départs sinon quelques arrêts mais nous avons surtout enregistré l'arrivée de nombreux joueurs et joueuses permettant d'engager les 2 équipes masculines (dont l'équipe fanion qui évolue en Départementale 1 soit le plus haut niveau du District et la réserve en Départementale 4) mais aussi notre équipe féminine évoluant en championnat à 8.

Côté des plus jeunes, le FC2SBB poursuit sa politique de formation : pour la seconde année, notre équipe de U18 (toujours qualifiée en Coupe Gambardella) continue son apprentissage. A noter également que quelques jeunes sont partis (en accord avec les parents et le club) renforcer l'effectif du club voisin de Saint Germain Lembron car le nombre de jeunes trop restreint ne permettait pas d'engager une équipe dans cette catégorie.

Pour l'école de foot, l'effectif est également en hausse : en effet, plus d'une centaine d'enfants s'entraînent tous les mercredis après-midi ; cela permet d'engager 1 équipe en U13/U12(et sûrement une seconde à la Toussaint) 3 équipes en U11/U10 ; 3 équipes en U9/U8 sans oublier les 3 équipes de U7/U6.

La barrière des 200 licencié(e)s de la saison dernière devrait être dépassée au vu des licences restant encore à saisir.

En ce qui concerne les entrainements

=> **les seniors** (garçons, filles et les U18) sont à l'ouvrage les **mercredis et vendredis soirs sur le créneau 19h/21h à Sauxillanges**.

=> **pour les jeunes** (de 6 à 13ans), les entrainements ont lieu les **mercredis après-midi de 14h15 à 16h30 au stade des Prairies à Sauxillanges** : *ceux-ci sont encadrés par des éducateurs bénévoles qui, pour certains, ont suivi des formations spécifiques dispensées par le District du Puy de Dôme. Les objectifs de ces séances sont d'abord l'apprentissage du football mais l'accent est également mis sur certaines valeurs tels que le respect (des encadrants, des copains et du matériel) ou le plaisir de participer à un sport collectif.*

Dans un souci de convivialité et de reconnaissance, mais aussi économique, le club va développer beaucoup d'activités comme une ou deux soirées festives les calendriers, la pesée du Roméo (tombola) ou encore l'organisation du tournoi de jeunes sur les 3 jours du week-end de Pâques 2023.

Ces animations, en plus du côté festif, sont nécessaires pour régler les frais inhérents à la vie de l'association : frais d'engagements des équipes, paiement des licences auprès de la Ligue et des frais d'arbitrage sans parler de l'achat de matériel (ballons, matériel pour entrainements...). Sans oublier quelques actions pour les plus jeunes tels que l'Arbre de Noël ou tournoi dans le Sud de la France en fin de saison.

Pour se faire connaître davantage, le club a participé au forum des associations lors de la fête de Brenat.

Le club du FC2SBB tient à remercier :

Les municipalités des 3 communes pour l'utilisation de leurs structures et leur implication dans la vie du club.

Les sponsors, les parents et les supporters qui les accompagnent tout au long de la saison.



Toute personne (adulte et/ou enfant) intéressée pour intégrer le club du FC Sauxillanges Saint Babel Brenat en tant que joueur (se), dirigeant(e), éducateur (trice), bénévole peut prendre contact avec :

Archimbaud Vincent au 06 30 15 32 69 ou Martin Yves au 06 37 73 80 01.

Informations et numéros pratiques

NOUVEAUX Horaires et contacts de la Mairie de Brenat :

Vous pouvez joindre notre secrétaire de Mairie :

Par téléphone au **04 73 56 59 66 (NOUVEAU NUMERO)** ou par mail à **commune-brenat@orange.fr (NOUVEAU COURRIEL)**

tous les jours de la semaine sauf le mercredi.

La mairie est **ouverte au public les mardis de 14h à 16h et les vendredis de 10h à 17h30.**

Pour toute information, n'hésitez pas à consulter le site Internet de la mairie sur : <http://www.brenat.fr> ou la page Facebook « Commune de Brenat ».

Gendarmerie de proximité :

BRIGADE DE PROXIMITÉ DE BRASSAC LES MINES 04.73.54.08.88

du lundi au samedi : **08h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00** dimanche et jour férié : **09h00 à 12h00 et 15h00 à 18h00**

BRIGADE DE PROXIMITÉ DE SAUXILLANGES 04.73.96.81.55

mardi : **08h00 à 12h00** et vendredi de **14h00 à 19h00**

Il est important de noter qu'en dehors de ces heures d'ouverture, il est possible d'être reçu **sur rendez vous ou en cas d'urgence.**

D'autre part, il existe sur internet également la brigade numérique et la possibilité de déposer une pré-plainte en ligne (<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>) .

Agglo Pays d'Issoire :

Adresse : 20 Rue de la liberté

63504 Issoire CEDEX—**04 15 62 20 00**

Services API :

Urbanisme, autorisations du droit des sols

04 73 55 90 48

Habitat (aide au ravalement, PIG)

04 15 62 20 03

Maintien à domicile, portage des repas, soins infirmiers

04 15 62 20 01

Assainissement

04 73 55 22 91

Services divers :

- ADMR de Sauxillanges (association de services à domicile et aide à la personne) : **04 73 96 87 96**
- CLIC (Centre local d'information et de coordination gérontologique) : **04 73 89 67 38**
- Trésor Public d'Issoire : **04 73 89 15 78**
- Déchèterie de Sauxillanges : ouverture du mardi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h

RPI Aulhat-Brenat-Flat:

Ecole de Brenat : **04 73 71 51 61**

Ecole d'Aulhat : **04 73 71 15 24**

Ecole de Flat : **04 73 71 57 69**

API Restauration—cuisine centrale : **04 73 26 00 16**

SOS Animaux le Broc :

Tel **04 73 71 62 43** ou **06 13 28 08 95**

NUMEROS D'URGENCE :

SAMU 15

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

N° d'urgence Européen (depuis un portable) : **112**

N° d'urgence pour sourds et malentendants : **114**

SAMU SOCIAL : 115

CENTRE ANTI-POISON de Lyon : 04 72 11 69 11

URGENCE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE : 39 19

Collecte des déchets :

Recyclage (bac bleu) —le mardi semaines paires.

Non recyclable (bac gris) —le mercredi chaque semaine (et le mardi sur Dore , Les Voisettes et Durette)

Pensez à sortir vos bacs la veille au soir et à les rentrer chez vous après la collecte—les bacs ne doivent pas être stationnés sur la voie publique.

Déchets non collectés :

Les piles, les batteries ou les ampoules : vous pouvez les recycler via des filières spéciales, des bacs sont à disposition dans les centres commerciaux.

Les capsules en aluminium pour le café : elles peuvent être ramenées au producteur qui les prendra en charge.

Les déchets d'équipements électriques : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil (en échange de l'achat d'un neuf). Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet.

Les huiles alimentaires : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire mais il vaut mieux les déposer dans des points de collectes spécialisés (déchèterie).

Les huiles moteur et autres huiles de vidange : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.

Les pneus : ils doivent être ramenés chez un spécialiste ou un [distributeur](#).